



Tolérance et non-discrimination II – Session de travail 15 : égalité femmes/hommes Déclaration de la France

Je m'associe à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques éléments à titre national.

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une grande cause nationale. Beaucoup a été fait depuis plusieurs années pour renforcer le respect des droits des femmes, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences de genre.

La France, qui a ratifié en 2014 la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, a renforcé considérablement son dispositif de prévention et de répression des actes de violences faites aux femmes. Après l'adoption d'un 5^{ème} plan de lutte contre les violences pour la période 2017-2019, une loi a été adoptée, le 3 août dernier, afin d'améliorer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : cette loi crée notamment une infraction d'outrage sexiste, pour réprimer le harcèlement « de rue » et élargit la définition du harcèlement en ligne. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie sur 5 ans de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qui implique tous les ministères.

Le combat pour l'égalité salariale reste par ailleurs au cœur de l'action de la politique publique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le lancement d'un plan pour réduire l'écart de salaire entre les femmes et les hommes a été annoncé le 8 janvier. Il s'agit de faire de la pédagogie, de l'explication, de l'accompagnement aux entreprises, mais aussi de mettre en place des sanctions.

Au niveau international, la France a adopté la troisième stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui couvre la période 2018-2020. Le principe de l'égalité femmes-hommes est au cœur des politiques de développement françaises et constitue un axe fort de plaidoyer international. Comme l'a rappelé le président Macron : « Partout où la place de la femme est remise en cause, bafouée, c'est le développement qui est bloqué, c'est la capacité d'une société à s'émanciper, à prendre sa juste place qui est ainsi bloquée, ce ne sont pas des sujets de société anodins, c'est un combat de civilisation profond, c'est notre combat, ce sont nos valeurs et elles ne sont pas relatives, elles sont éminemment universelles sur tous les continents, toutes les latitudes ».

Nous portons plus particulièrement nos efforts sur les domaines suivants : les droits à la santé sexuelle et reproductifs, l'autonomisation économique et la participation politique des femmes, la lutte contre toutes les formes de violence basées sur le genre, l'implication des femmes

dans la gouvernance démocratique, et le rôle des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La mise en œuvre des droits sexuels et reproductifs en particulier est essentielle à l'autonomisation des femmes et à la lutte contre les violences sexuelles. Elle permet aux femmes de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et du moment et de l'espacement de leur naissance, de disposer des informations et moyens nécessaires pour ce faire; et de prendre les décisions en matière de procréation sans être exposée à la discrimination, à la coercition ou à la violence.

A titre de recommandations, nous appelons l'OSCE à poursuivre ses efforts pour promouvoir l'accès des femmes à l'ensemble des droits fondamentaux qui constitue la base de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations et les violences contre les femmes.

Finalement, nous encourageons l'OSCE, en tant qu'organisation régionale de sécurité sous chapitre VIII des Nations-Unies, à consacrer plus de moyens à la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », afin d'accroître le rôle des femmes à tous les stades du cycle du conflit, ainsi que leurs droits en tant que victimes des conflits.